

Etat des trottoirs de la rue du Jardinage et de la rue de la Serre

Ayant été interpellés il y a quelques jours par un citoyen habitant dans la rue du Jardinage sur l'état des trottoirs dans ladite rue ainsi que dans la rue de la Serre, nous souhaiterions obtenir l'un ou l'autre éclaircissement quant aux intentions de la commune à ce sujet.

En effet, ce citoyen a fait part des différentes démarches entreprises en vue de sensibiliser la commune de Berchem-Sainte-Agathe sur l'état desdits trottoirs mais n'a, à ce jour, eu aucun retour « officiel » à ses démarches.

Concrètement, au mois d'octobre 2011, ce dernier s'est rendu au service des « Travaux Publics » de la commune et, à son grand étonnement, il lui a été répondu qu'il ne s'adressait pas au bon service, ceci sans lui préciser de quel « bon » service il pouvait bien s'agir d'autre.

Par après, il est allé voir la secrétaire de Monsieur le Bourgmestre qui lui a répondu que l'Echevin des Travaux Publics, Monsieur Colot, était au Sénégal dans le cadre d'un jumelage et qu'il prendrait contact avec lui à son retour.

Deux semaines plus tard, il est retourné voir la secrétaire du Bourgmestre et a alors croisé Monsieur Colot dans le couloir mais que, ce dernier étant attendu à une réunion, il n'avait pas de temps à lui consacrer. Il a alors demandé et obtenu un rendez-vous avec le Bourgmestre, rendez-vous lors duquel il a eu le temps de montrer des photos des trottoirs et de s'entendre dire (promettre) qu'un responsable de la commune viendrait constater ses dires et, qu'endéans les 15 jours, un courrier lui exposant le suivi qui allait être donné à sa requête lui serait adressé. Finalement, il semblerait, qu'excédé par l'absence de réponse, cet habitant de la rue du Jardinage ait contacté la presse et que des « réparations » ont dès lors rapidement eu lieu.

Bien que nous comprenions qu'il n'est pas possible d'effectuer des travaux aussi rapidement que chacun pourrait le rêver et, qu'en outre, pas mal de travaux sont actuellement en cours sur la commune, nous nous étonnons que des informations répondant à des questions légitimes ne soient pas apportées. La proximité « responsables locaux - citoyens » qu'offre le niveau communal n'est-elle pas la plus directe ? Le citoyen soucieux d'un environnement et d'un cadre de vie agréables et dans lequel tout un chacun peut prétendre s'épanouir en toute quiétude et sécurité n'est-il dès lors pas d'autant plus légitimement en droit d'obtenir une réponse « officielle », notamment écrite, et d'attendre qu'un suivi soit donné à ses démarches ?

Indépendamment de ce fait particulier, pouvez-vous nous dire quelle est la procédure d'information normale de réponse aux citoyens qui posent une question pratique de cet ordre ?

Bruxelles, le 21 mars 2012,

Les conseillers ECOLO,

Christel Hendricx

Christian Boucq